



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Concepteur audiovisuel

de l'ENS Cahan

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : ENS Cachan

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention :

Ecole Normale Supérieure de Cachan / Institut National de l'Audiovisuel /  
Ecole Nationale des Chartes.

Mention : Concepteur audiovisuel

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA150008030

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Ecole Normale Supérieure de Cachan, 61, avenue du Président Wilson, 94235 Cachan cedex.

Ecole Nationale des Chartes, 19 Rue de la Sorbonne, 75005 Paris.

Institut National de l'Audiovisuel, 4 avenue de l'Europe 94366 Bry-sur-Marne cedex.

## Présentation de la mention

Le master *Concepteur audiovisuel : représentation plurimédia de l'histoire de la société et de la science* est un master à finalité professionnelle. Il vise à former des assistants-réalisateurs, réalisateurs, aptes à réaliser des documentaires radiophoniques, télévisés ou web-documentaires et des responsables éditoriaux pour des applications développées pour les environnements numériques. Ce master a été fondé par l'Ecole normale supérieure de Cachan (ENS), l'Ecole nationale des chartes (ENC) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

La mention a une seule spécialité, et ne comporte pas de M1. En cela, elle n'a pas de structure conforme aux exigences du LMD.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la mention sont clairement définis entre exigence académique et réalisation pratique. Cette articulation est à soutenir. Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont en adéquation avec l'intitulé original de la formation : *concepteur audiovisuel : représentations plurimédia de l'histoire, de la société, de la science*. L'organisation des enseignements pertinente. Les enseignements transversaux sont présents notamment avec le droit et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le public d'étudiants est d'origine variée (90 % viennent de M1, autres que ceux des établissements co-habilités pour cette mention).

L'étude des environnements numériques devrait être renforcée comme le laissent entendre les perspectives proposées par l'équipe pédagogique. L'Institut national de l'audiovisuel (INA) pourrait ainsi davantage soutenir des modules de formations pour les environnements numériques. Les partenariats avec l'INA et l'ENC sont déjà actifs. Les objectifs de la formation et les modalités pédagogiques sont clairement énoncés. On notera toutefois que les stages effectués par les étudiants et mentionnés dans le dossier ne permettent pas de comprendre comment ils sont structurés et articulés dans l'offre pédagogique. Le positionnement régional est clair avec les partenaires INA, ENC et des structures professionnelles de grande qualité. Ce master n'est adossé à aucune unité de recherche, même si des partenariats sont établis avec plusieurs écoles doctorales, mais aucune en continuité thématique. A titre d'exemple, un seul étudiant s'est inscrit en doctorat (en 2012). Une présence importante de professionnels, et de structures reconnues, permet une collecte importante de la taxe d'apprentissage permettant de financer à 80 % la formation. Un conseil de perfectionnement serait à créer pour soutenir cette dynamique existante. Le rayonnement international de ce master doit encore être renforcé.

Le positionnement de la mention dans l'environnement socio-économique est très bon ; la création d'un conseil de perfectionnement devrait profiter de cette dynamique. L'adossement à la recherche doit être renforcé avec une école doctorale. Une très bonne attractivité, un taux de réussite excellent confèrent à cette formation une belle notoriété. Reste à perfectionner le dispositif permettant de suivre le parcours professionnel des étudiants à l'issue de leur formation. L'attractivité de la formation, un bon taux de réussite : autant d'atouts à préciser avec un dispositif de suivi des étudiants perfectible. La demande de dispositifs techniques pour les étudiants demandée lors de la précédente évaluation reste encore d'actualité. Celle-ci peut se traduire par la mise en place d'une plate-forme collaborative.

Une équipe pédagogique dynamique, des partenaires actifs, les perspectives de cette formation sont très bonnes. Un enseignement, orienté vers les environnements numériques, avec une approche professionnelle, mais aussi théorique et critique, est à développer. Le pilotage de la mention est satisfaisant.

- Points forts :

- Les établissements co-habilités : ENC, INA.
- Les intervenants socio-professionnels compétents.
- La très satisfaisante articulation pédagogique entre la professionnalisation et l'exigence académique.
- Le financement majeur par la taxe d'apprentissage.

- Points faibles :

- Absence de M1.
- Pas d'adossement à une unité de recherche.
- Absence de dispositifs collaboratifs pour les étudiants.
- Absence des réalisations d'étudiants en ligne.
- Pas de lisibilité sur le déroulement et l'organisation des stages.

- Recommandations pour l'établissement :

La structure de cette mention devrait être revue afin de rentrer dans le cadre LMD. Il serait par ailleurs important de développer l'étude des environnements numériques, la gestion des ressources et flux numériques « média asset management », ainsi que la valorisation des travaux des étudiants. Un dispositif collaboratif (Moodle ou autre) devrait être mis à la disposition des étudiants. Enfin, il conviendrait de structurer les relations internationales.



## Evaluation par spécialité

### Concepteur audiovisuel

Cette spécialité est identifiée à la mention.



# Observations de l'établissement

le 17 avril 2014

Le Président  
Tél. : 01 47 40 53 02  
e-mail : [pierre-paul.zalio@ens-cachan.fr](mailto:pierre-paul.zalio@ens-cachan.fr)

à

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section des formations et  
des diplômés de l'AERES  
20, rue Vivienne  
75002 Paris

**N/Réf. :** PPZ/GP/CP 14-002

**Objet :** Réponse argumentée au rapport d'évaluation du master « Concepteur audiovisuel ».

**Demande n° S3MA150008030**

Monsieur le Directeur,

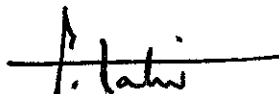
L'Ecole normale supérieure de Cachan a pris connaissance du rapport d'évaluation du master concepteur audiovisuel. Elle remercie vivement le comité d'experts pour son analyse et son appréciation très positive sur cette formation dont la singularité et les spécificités ont été parfaitement perçues.

Cette singularité, dans les objectifs de la formation et la construction pédagogique qui en découle, explique qu'actuellement ce master ne comporte pas de première année de master. En effet, notre formation s'adresse nécessairement à des étudiants divers dans leurs origines (cette diversité est une des clés de la réussite pédagogique) mais dotés d'un niveau de connaissance disciplinaire correspondant à la définition canonique d'une première année de master (M1). Il nous paraît donc plus cohérent, pour le futur, de réfléchir à l'introduction de modules optionnels dans des M1 préexistants qu'à la construction d'une véritable année de M1.

Nous joignons ci-après les réponses argumentées du professeur Olivier Wiewiorka, initiateur et responsable de ce master, aux questions et remarques formulées dans le rapport.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, qu'une attention particulière sera apportée aux recommandations formulées dans le rapport pour l'élaboration de notre prochaine demande d'accréditation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre-Paul Zalio

**Réponse argumentée et commentaires du professeur Olivier Wiewiorka, responsable du master Concepteur audiovisuel.**

Conformément aux recommandations des experts, les évolutions suivantes font d'ores et déjà l'objet d'un travail concret: mise en place d'un **conseil de perfectionnement**, suivi de l'**insertion professionnelle** de nos anciens étudiants (premier retour en juin 2014) et hébergement de la formation au sein de la plate-forme **Moodle** déjà en place à l'ENS Cachan.

Nous avons déjà entamé une réflexion dans l'objectif de développer l'**environnement numérique**. Nous nous appuyons pour ce faire sur les contacts noués avec l'Idefi Creativ qui nous a récemment contactés. Ainsi, nous pourrions bénéficier d'une meilleure insertion dans cet environnement « high-tech » et élargir notre offre, tout en proposant certains de nos enseignements aux étudiants affiliés aux établissements partenaires.

Comme relevé dans le rapport, le master ne comporte pas d'obligation à effectuer un **stage**. Les étudiants acquièrent en effet une expérience concrète dans le cadre de modules réalisés dans des conditions professionnelles (utilisation de matériel, encadrement par des tuteurs...), dans un environnement exceptionnel lié à la nature des établissements partenaires. Cette logique d'insertion permet dans les faits de renforcer les liens avec le milieu professionnel en plaçant les étudiants dans des situations concrètes, et en leur assurant un tutorat de qualité. En complément de cette formation, les étudiants qui le souhaitent sont accompagnés dans leur projet de mener un stage en parallèle. Ils bénéficient alors tant de la couverture légale de l'ENSC (convention de stage) que du réseau des intervenants.

Les experts suggèrent de renforcer l'**internationalisation** de la formation. Une coopération institutionnelle avec des établissements étrangers est pour l'heure écartée. Elle se heurterait tout d'abord aux problèmes des droits d'inscription (faibles pour le Master CAV, forts dans les pays du monde anglo-américain). Elle poserait ensuite le problème de la scolarité qui, pour l'heure, se déroule sur une année. Nous n'excluons pas, à terme, de nouer des partenariats. Mais nous préférons à court terme stabiliser notre Master. Nous souhaitons enfin souligner que cette internationalisation constitue une réalité, en raison de l'attractivité internationale du Master qui se lit dans les nombreuses candidatures d'étudiants étrangers.